

REPUBLIQUE GABONAISE
Union -Travail -Justice



**ANALYSE DES CHANGEMENTS DE LA PRESENTATION
BUDGETAIRE**

ANNEXE A LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2021

Comparativement au contexte économique de la loi de finances initiale (LFI), l'économie nationale devrait ralentir en 2021 avec le maintien et le renforcement des mesures de lutte contre la pandémie de la Covid-19 (ralentissement voire arrêt de certains secteurs d'activités, confinement partiel de la population, nécessité d'un test négatif pour l'entrée dans les restaurants et hôtels, renforcement du couvre-feu, démarrage de la vaccination de la population, etc.).

Sur la base des hypothèses macroéconomiques, et après avoir enregistré une récession de 1,8% en 2020, l'activité économique nationale devrait s'améliorer en 2021 avec un PIB qui afficherait un taux de croissance de 1,5% contre une prévision initiale de 2,6% pour l'année 2021 par rapport à la LFI.

Comme pour l'initiale 2021, l'Analyse des Changements de la Présentation Budgétaire (ACPB) figure parmi les annexes de la loi de finances rectificative (LFR) 2021. La production de cette annexe est encadrée par la loi organique n°017/2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi organique n°020/2014 du 21 mai 2015 relative aux Lois de Finances et à l'Exécution du Budget (LOLFEB), article 13, alinéa 1.

Cette annexe met en évidence les changements observés essentiellement dans la LFR 2021.

Ainsi, pour le collectif budgétaire 2021, les modifications portent sur la création de deux (2) attributions de produits (ADP). Il s'agit de l'ADP « Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'ADP « Justice ».